MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

ARRÊTE DU 20 NOVEMBRE 2026

portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses titres Ier, V, et VI du livre II ;
Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
Vu l'arrêté du 2 juin 2026 portant institution et composition des comités sociaux d'administration du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 6 octobre 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour les élections professionnelles de l'année 2026 au sein des services et de certains établissements sous tutelle principale ou partagée du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, notamment son article 7,

Arrête

Article 1er :

La composition du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin du comité social d'administration régional de l'enseignement agricole de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est fixée, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 6 octobre 2026 susvisé, selon le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale
Président	Matthieu PREVOST	-
Secrétaire	Véronique LE GUEN	-
Secrétaire suppléant	Boris SZEMPRUCH	-

Délégué de liste titulaire	Laurence GOTTI	FSU+CGT-AGRI
Délégué de liste suppléant	Félicia MELIN	FSU+CGT-AGRI
Délégué de liste titulaire	Arnaud MOTHION	SNISPV+CFTC-MAEnv & Ets+EFA-CGC
Délégué de liste suppléant	Béatrice LAUGRAUD	SNISPV+CFTC-MAEnv & Ets+EFA-CGC
Délégué de liste titulaire	Anne LAURANT	UNSA
Délégué de liste suppléant	Cécile MOUGET	UNSA
Délégué de liste titulaire	Philippe CHAPELON	FO
Délégué de liste suppléant	Éric VAN DE PITTE	FO

Article 2 :

Le bureau de vote électronique sera installé le 2 décembre 2026 à 9 heures à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, site de Lyon – Cité administrative de La Part Dieu – 165 rue Garibaldi – 69401 Lyon cedex 03.
A compter de son installation, le bureau de vote électronique sera ouvert jusqu'à la signature de son procès-verbal et la proclamation des résultats.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage dans les locaux de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes et mis en ligne sur l'intranet de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait le 20 novembre 2026,

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Armand SANSÉAU